



Règlement de la dictée - samedi 20 septembre 2025 - 10h30

Pour sa 10^e édition, le festival littéraire « Livres dans la Boucle » organisera le samedi **20 septembre 2025** la **huitième** édition de sa dictée.

La rédaction du texte de la dictée **2025** a été confiée à l'auteure **Anne Goscinnny**, qui en assurera également la lecture.

Cette épreuve est organisée par Grand Besançon Métropole et l'agence Tome 2, en partenariat avec le Centre de linguistique appliquée (CLA).

Article 1 – Organisation

Les organisateurs de la dictée de Livres dans la Boucle sont : Grand Besançon Métropole et l'agence Tome 2, ci-après dénommés « l'Organisateur ».

La dictée aura lieu le **samedi 20 septembre 2025 à 10 heures 30** dans l'amphithéâtre de La Maison des sciences humaines et environnementales 1, rue Charles-Nodier à Besançon (ci-après dénommée MSHE).

Les candidats devront se présenter minimum 15 minutes avant le début de la dictée et devront présenter leur billet de réservation. (Inscriptions ouvertes en ligne à partir du **1^{er} septembre 2025**.)

Article 2 – Condition d'admission

La dictée s'adresse au public à partir de 16 ans et sans limite supérieure d'âge.

Les collaborateurs de Livres dans la Boucle et les membres de leur famille ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 – Participation

L'**inscription** (selon les places restantes disponibles) s'effectue **jusqu'au 19 septembre 2025** par Internet, rubrique « réservation » à l'adresse suivante : <https://www.livresdanslaboucle.fr>

Le jour J, des **candidats sans billet** pourront participer, dans la limite des places restantes disponibles dans la salle.

Les inscriptions en ligne sont retenues par ordre d'arrivée.

Le nombre des participants est limité à **159**, à moins que les règles sanitaires en vigueur au jour de la dictée limitent encore plus le nombre de participants. Dans ce cas, les premiers arrivés sur place pourront accéder à la salle jusqu'à la limite en vigueur.

La participation à la dictée de Livres dans la Boucle implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

4 inscriptions maximum par personne seront acceptées.

L'Organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation à la dictée si les informations fournies se révèlent, en partie ou en totalité, erronées ou manifestement fantaisistes.

Article 4 – Jury

Le jury présidé par **Anne Goscinnny**, sera composé d'un représentant du CLA et d'un représentant de Grand Besançon Métropole.

Article 5 – Fourniture

Aucun document ne sera autorisé dans la salle (dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique électronique, etc.).

Les téléphones portables et tout autre objet électronique seront éteints et rangés, hors de portée des concurrents.

Seules les feuilles fournies par les organisateurs peuvent être utilisées.

Les participants apporteront deux stylos (l'un de couleur **bleue ou noire**, et l'autre de couleur **rouge ou verte** pour la correction).

Article 6 – Ouvrages de référence

La dictée porte sur l'orthographe des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas, traits d'union, majuscules ou minuscules, chiffres arabes ou romains.

Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, les seules graphies admises sont celles des mots trouvés en entrée de la dernière édition des dictionnaires retenus en référence, à savoir l'édition **2025** des *Petit Robert* et *Petit Larousse illustré*.

Les éventuels mots qui ne figureraient pas dans lesdits ouvrages de référence seront neutralisés, c'est-à-dire qu'il ne sera compté aucune faute.

Seules les rectifications orthographiques de 1990 incluses dans les *Petit Robert* et *Petit Larousse illustré* sont acceptées : les graphies précédées d'un triangle gris dans *Le Petit Larousse illustré* ou entre barres obliques dans *Le Petit Robert* sont donc considérées comme valides.

Pour ce qui est de la grammaire et de la syntaxe, l'ouvrage de référence est le *Dictionnaire des difficultés de la langue française* par Adolphe V. Thomas (Larousse) dans sa dernière édition. De la même façon, les règles de grammaire et de conjugaison propres à la réforme de l'orthographe de 1990 telles qu'elles sont détaillées dans les *Petit Robert* et *Petit Larousse illustré* s'appliqueront et seront considérées comme valides.

Pour ce qui est de la prononciation, sera considérée comme correcte celle trouvée en entrée de la dernière édition des dictionnaires retenus en référence (*Petit Robert* et *Petit Larousse illustré*). En cas d'erreur de prononciation, le jury statuera s'il y a lieu de neutraliser le ou les mots en cause.

Article 7 – Déroulement de la dictée

La dictée fait l'objet d'une première lecture sans ponctuation à vitesse normale, puis de l'énoncé avec ponctuation au rythme habituel des dictées.

Seules les liaisons obligatoires et usuelles seront faites lors des lectures.

Une seule relecture est effectuée, suivie d'un temps de réflexion de 5 minutes.

Les copies doivent être parfaitement lisibles et sans surcharge.

Pour corriger un mot, chaque concurrent doit le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou dans la marge en rouge ou vert.

Les éventuels *ex æquo* seront départagés par le système de « faute subite », c'est-à-dire que celui qui aura commis la première faute le plus loin dans le texte par rapport aux autres sera placé au rang précédant celui qui se sera trompé avant. En cas d'égalité, cette règle de faute subite sera appliquée à la deuxième faute et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de participants à égalité. Si, parmi les copies des lauréats, les fautes sont strictement identiques, lesdits lauréats participeront à un test de « mort subite » pour les départager juste avant la proclamation du palmarès.

Article 8 – Déroulement de la correction

Chaque concurrent corrigera **la copie d'un autre participant**.

La correction s'effectue au moyen d'un **stylo de couleur rouge ou verte**, que le candidat aura apporté.

Les copies susceptibles d'être récompensées sont vérifiées une 2^e fois, voire une 3^e fois, par les correcteurs.

Les copies seront rendues lors de la remise des prix.

Les copies qui n'auront pas été récupérées par leurs propriétaires seront détruites à l'issue de la remise des prix.

Article 9 – Barème de correction

Le barème de correction est le même pour tous les candidats. Il n'est compté que des fautes entières, et une seule faute par mot ou entrée dans le dictionnaire, quelle que soit l'erreur (accent, trait d'union, majuscule, faute de grammaire, faute d'orthographe, faute de graphie [majuscule, minuscule, chiffre arabe, chiffre romain]).

Tout accent doit être correctement placé au-dessus de la lettre qui convient et doit pouvoir facilement se différencier des autres types d'accent.

Aucun mot ne devra être coupé en fin de ligne ; dans le cas contraire, il sera considéré comme un mot composé.

Si un doute subsiste quant à la graphie d'un mot (mot ou signe ambigu, illisible), il sera systématiquement considéré comme erroné.

Lors de la correction, pour signaler une faute, chaque concurrent doit souligner le mot erroné sans le corriger et indiquer la faute dans la marge en écrivant un 1.

Une erreur de ponctuation ne sera pas comptabilisée, mais elle pourra entraîner une erreur de majuscule ou de minuscule qui sera comptabilisée.

Article 10 – Récompenses

La proclamation des 3 gagnants (ceux qui auront fait le moins de fautes) se fera par Grand Besançon Métropole, à l'issue de la correction de la dictée, le jour même, soit le **samedi le 20 septembre 2025, à 14 h 30 sous chapiteau, qui se situera Parc Chamars**.

Les candidats seront appelés au plus tard à 14 h 00 pour être invités à se rendre à la remise des prix de 14 h 30.

Des cadeaux récompenseront les 3 candidats ayant totalisé le moins d'erreurs :

1^{er} prix : un stage de langue au CLA, le dernier ouvrage de Anne Goscinnny, le dernier recueil de dictées de Philippe Dessouliers : *30 dictées habiles et rusées, d'après les fables de La Fontaine* (édition Ellipses) ;

2^e prix : un bon d'achat de 200 euros chez un Libraire, le dernier ouvrage de Anne Goscinnny, le dernier recueil de dictées de Philippe Dessouliers ;

3^e prix : un bon d'achat de 100 euros chez un Libraire, le dernier ouvrage de Anne Goscinnny, le dernier recueil de dictées de Philippe Dessouliers.

Les gagnants recevront leur lot sur place à la remise des prix. Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le lot pourra être attribué à un autre participant.

Le corrigé de la dictée sera disponible sur le site internet www.livresdanslaboucle.fr **à compter du samedi 20 septembre 2025, après 19 heures.** Aucun message ne sera délivré aux participants non-lauréats. En aucun cas les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre une somme d'argent. En cas d'indisponibilité d'un lot, l'organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente. Les lots sont réservés à l'usage strictement personnel des gagnants et sont incessibles.

Article 11 – Données personnelles

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la dictée sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports de communication de l'Organisateur, pour une durée de 3 ans. Tous les documents pourront être utilisés sans autorisation écrite.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données personnelles les concernant en écrivant à l'**adresse postale** : Grand Besançon Métropole, Direction communication - Livres dans la Boucle, 4 rue Plançon, 25000 Besançon.

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation à cet événement a pour unique finalité l'organisation de ladite dictée, et ces données seront détruites à l'issue de celui-ci.

Article 12 – Responsabilités

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter la dictée. La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait.

Les participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de cet événement.

Article 13 – Règlement

Le texte du présent règlement est publié sur le site internet www.livresdanslaboucle.fr
